

Garanties offertes et gérées par GenPOS

Garantie Eclipse™, Garantie GenPOS, et Assistance sur les garanties des partenaires manufacturiers de GenPOS.

Valable pour les clients situés au Canada

Section 1 – Garantie sur les produits de marque Eclipse™

Cette garantie s'applique uniquement aux produits de la marque Eclipse™ de GenPOS.

1. Garantie Limitée Eclipse™

Sujets aux déclarations, exclusions et limitations ci-dessous, GenPOS déclare que les produits Eclipse™ offerts par GenPOS, un revendeur autorisé et/ou un distributeur autorisé, sont conformes aux spécifications de GenPOS et seront exempts de défauts de fabrication et/ou d'assemblage au moment de l'achat par le revendeur autorisé, et ce pour la période de validité de la garantie.

Si le produit Eclipse™ est défectueux aux termes de cette garantie, et ce pendant la période de validité de la garantie, GenPOS s'engage à en effectuer la réparation sans frais, ou à le remplacer par un produit équivalent, à la seule discrétion de GenPOS.

Toutes les pièces et produits soumis en garantie deviennent la propriété de GenPOS. La seule et unique obligation de GenPOS est de réparer, ou de payer pour la réparation, à la discrétion de GenPOS, du produit soumis par le revendeur ou le distributeur. GenPOS peut, à sa seule discrétion, utiliser des pièces neuves et/ou réusinées et/ou équivalentes dans les réparations sous garantie Eclipse™. GenPOS n'est aucunement, et ne peut être tenu pour responsable, de tout logiciel et/ou données que pourraient contenir un produit remis à GenPOS pour service sous garantie. La seule obligation de GenPOS est sur l'équipement physique.

2. Octroi de la garantie et non-transférabilité

La garantie sur les produits Eclipse™ est accordée au revendeur dont le nom apparaît sur la facture d'origine d'achat du produit Eclipse™ visé. La garantie est non-transférable, et seul le **détenteur de la facture** originale peut réclamer le service sous garantie. Les obligations de GenPOS envers la présente garantie sont nulles et non avenantes lorsque la demande de service sous garantie provient d'une tierce partie.

3. Périodes de validité de la Garantie Eclipse™

La période de validité de la garantie limitée des produits Eclipse™ peut varier d'un produit à un autre, et/ou par composante d'un produit. En tout temps, la période de validité de la garantie débute à la date de la facture d'achat du produit Eclipse™ par le revendeur chez GenPOS ou un distributeur autorisé par GenPOS. Pour connaître les périodes de validité de garantie Eclipse par produit, veuillez consulter le tableau 1 en annexe.

4. Limitations et exclusions de la garantie Eclipse™

GenPOS n'est pas responsable, et ne peut être tenu responsable, de l'utilisation faite par les utilisateurs finaux des produits Eclipse™. La présente garantie n'est pas valable pour des produits achetés de secondes mains, d'une tierce **partie** non-autorisée par GenPOS, d'un particulier, ou de toute autre entreprise qui n'est pas reconnue comme revendeur autorisé par GenPOS. Les obligations de GenPOS envers la présente garantie sont nulles et non avenante lorsque la demande de service sous garantie provient d'une tierce partie.

La garantie sur les produits Eclipse™ couvre la qualité d'assemblage et de manufacture du produit, pas son utilisation. GenPOS ne peut accepter, et ne peut être tenu responsable de la garantie sur des produits Eclipse™ qui auraient été endommagés physiquement, utilisés de façon non-conforme, négligés, non entretenus selon les spécifications et bonnes pratiques, modifiés ou ayant reçu des réparations par du personnels non-autorisé aux yeux de GenPOS. De plus, GenPOS ne peut être tenu responsable, et la garantie ne s'applique pas, lorsque les produits ont subi un accident de nature électrique, ont été vandalisés, exposés à des contaminants, subit un accident physique ou reçu toute autre forme d'abus selon GenPOS.

L'usure normale et habituelle d'un produit utilisé dans un environnement et pour une tâche à laquelle il est conçu, ne constitue pas un manquement à la garantie, et GenPOS n'est pas tenu de réparer ni remplacer sans frais des produits soumis en garantie sous cette condition. (ex : Panneaux tactiles résistive usés et insensibles).

Les produits réusinés, réparés et/ou usagés ne sont pas couverts par cette garantie.

5. Éligibilité à la garantie sur les produits Eclipse™

Pour être éligible au service sous garantie de GenPOS pour un produit Eclipse™, le revendeur doit d'abord soumettre une demande de retour de marchandise (RMA) selon les instructions fournies à cet effet sur le site web de GenPOS. Le revendeur doit donner les informations suivantes lors de sa demande :

- Nom de l'entreprise demanderesse
- Nom, courriel et téléphone de la personne contact chez le revendeur
- Le numéro de la facture d'origine de l'achat
- Le # de série du produit visé par la demande.
- L'adresse de retour de la marchandise si elle diffère de l'adresse du revendeur.
- Une description du problème.

À la réception de la demande, GenPOS pourrait, à sa discrétion, demander des informations supplémentaires pour valider l'application, ou non, de la garantie. Une fois la demande validée, un courriel avisera le revendeur de l'acceptation du service sans frais sous garantie, ou du service hors-garantie avec des frais.

6. Termes relatif aux produits et services sous garantie Eclipse™

Un produit Eclipse™ accepté par GenPOS en service sous garantie doit être retourné chez GenPOS, ou à un centre de service autorisé de GenPOS, à la discrétion de GenPOS. L'expédition du produit est à la charge du revendeur et ne peut être facturé à GenPOS.

GenPOS s'accorde une période d'au moins une semaine pour exécuter les réparations requises sur un produit Eclipse™ remis en service sous garantie. Si le délai devait être plus long, GenPOS avisera le revendeur et indiquera une date approximative, si possible, de disponibilité. GenPOS ne peut être tenu responsable des inconvénients que des délais pourraient occasionner au revendeur.

GenPOS, une fois le service sous garantie terminé, expédiera le produit Eclipse™ à l'adresse donnée par le revendeur, à nos frais, par le transporteur et le type de service désigné et à la seule discrétion de GenPOS.

7. Durée de la validité de la garantie modifiée après réparation.

Un produit Eclipse™ accepté par GenPOS en service sous garantie, réparé et/ou remplacé, et remis au client, dispose alors d'une durée de validité de garantie modifiée. La nouvelle garantie est d'une durée équivalente à la balance de la garantie originale du produit, s'il y a lieu, ou de 90 jours couvrant seulement les pièces et la main-d'œuvre, dans le cas où la garantie originale du produit serait déjà expirée.

Section 2 – Garantie GenPOS sur les systèmes OEM

Cette garantie s'applique uniquement aux systèmes PC OEM assemblés par GenPOS.

1. Garantie Limitée GenPOS

Sujets aux déclarations, exclusions et limitations ci-dessous, GenPOS déclare que les systèmes OEM et leurs composants assemblés et offerts par GenPOS, un revendeur autorisé et/ou un distributeur autorisé, sont conformes aux spécifications de GenPOS et seront exempts de défauts de fabrication et/ou d'assemblage au moment de l'achat par le revendeur autorisé, et ce pour la période de validité de la garantie.

Si le système OEM et/ou une composante est défectueux aux termes de cette garantie, et ce pendant la période de validité de la garantie, GenPOS s'engage à en effectuer la réparation sans frais, ou à le remplacer par un produit équivalent, à la seule discrétion de GenPOS.

Toutes les pièces et produits soumis en garantie deviennent la propriété de GenPOS. La seule et unique obligation de GenPOS est de réparer, ou de payer pour la réparation, à la discrétion de GenPOS, du produit soumis par le revendeur ou le distributeur. GenPOS peut, à sa seule discrétion, utiliser des pièces neuves et/ou réusinées et/ou équivalentes dans les réparations sous garantie. GenPOS n'est aucunement, et ne peut être tenu pour responsable, de tout logiciel et/ou données que pourraient contenir un produit remis à GenPOS pour service sous garantie.

2. Octroi de la garantie et non-transférabilité

La garantie sur les systèmes OEM assemblés par GenPOS est accordée au revendeur dont le nom apparaît sur la facture d'origine d'achat du système visé. La garantie est non-transférable d'un revendeur à un autre, et seul le revendeur d'achat original peut réclamer le service sous garantie. Les obligations de GenPOS envers la présente garantie sont nulles et non avenantes lorsque la demande de service sous garantie provient d'une tierce partie.

3. Périodes de validités de la Garantie GenPOS

La période de validité de la garantie limitée des systèmes OEM assemblés par GenPOS peut varier d'un produit à un autre, ou par composants d'un produit. En tout temps, la période de validité de la garantie débute à la date de la facture d'achat du système PC OEM par le revendeur chez GenPOS ou un distributeur autorisé par GenPOS. Pour connaître les périodes de validité de garantie GenPOS par produit, veuillez consulter le tableau 2 en annexe.

4. Limitations et exclusions de la garantie GenPOS

GenPOS n'est pas responsable, et ne peut être tenu responsable, de l'utilisation faite par les utilisateurs finaux des systèmes PC OEM assemblés par GenPOS. La présente garantie n'est pas valable pour des produits achetés de secondes mains, d'une tierce non-autorisée par GenPOS, d'un particulier, ou de toute autre entreprise qui n'est pas reconnue comme revendeur autorisé par GenPOS. Les obligations de GenPOS envers la présente garantie sont nulles et non avenante lorsque la demande de service sous garantie provient d'une tierce partie.

La garantie sur les systèmes PC OEM assemblés par GenPOS couvre la qualité d'assemblage du système, et des composantes informatiques utilisées. GenPOS ne peut accepter, et ne peut être tenu responsable de la garantie sur des systèmes qui auraient été endommagés physiquement, utilisés de façon non-conforme, négligés, non entretenus selon les spécifications et bonnes pratiques, modifiés ou ayant reçu des réparations par du personnels non-autorisé aux yeux de GenPOS.

De plus, GenPOS ne peut être tenu responsable, et la garantie ne s'applique pas, lorsque les produits ont subi un accident de nature électrique, ont été vandalisés, exposés à des contaminants, subit un accident physique ou reçu toute autre forme d'abus selon GenPOS.

L'usure normale et habituelle d'un produit utilisé dans un environnement et pour une tâche à laquelle il est conçu, ne constituent pas un manquement à la garantie, et GenPOS n'est pas tenu de réparer ni remplacer sans frais des produits soumis en garantie sous cette condition.

Les produits réusinés, réparés et/ou usagés ne sont pas couverts par cette garantie.

5. Éligibilité à la garantie sur les produits GenPOS

Pour être éligible au service sous garantie de GenPOS, le revendeur doit d'abord soumettre une demande de retour de marchandise (RMA) selon les instructions fournies à cet effet sur le site web de GenPOS. Le revendeur doit donner les informations suivantes lors de sa demande :

- Nom de l'entreprise demanderesse
- Nom, courriel et téléphone de la personne contact chez le revendeur
- Le numéro de la facture d'origine de l'achat
- Le # de série du produit visé par la demande.
- L'adresse de retour de la marchandise si elle diffère de l'adresse du revendeur.
- Une description du problème.

À la réception de la demande, GenPOS pourrait, à sa discrétion, demander des informations supplémentaires pour valider l'application, ou non, de la garantie. Une fois la demande validée, un courriel avisera le revendeur de l'acceptation du service sans frais sous garantie, ou du service hors-garantie et avec des frais.

6. Termes relatif aux produits et services sous garantie GenPOS

Un système PC OEM assemblé par GenPOS et accepté en service sous garantie doit être retourné chez GenPOS, ou à un centre de service autorisé de GenPOS, à la discrétion de GenPOS. L'expédition du produit est à la charge du revendeur et ne peut être facturé à GenPOS.

GenPOS s'accorde une période d'au moins une semaine pour exécuter les réparations requises sur un système OEM remis en service sous garantie. Si le délai devait être plus long, GenPOS avisera le revendeur et indiquera une date approximative, si possible, de disponibilité. GenPOS ne peut être tenu responsable des inconvénients que des délais pourraient occasionner au revendeur.

GenPOS, une fois le service sous garantie terminé, expédiera le système à l'adresse donnée par le revendeur, à nos frais, par le transporteur et le type de service désigné et à la seule discrétion de GenPOS.

7. Durée de la validité de la garantie modifiée après réparation.

Un produit Eclipse™ accepté par GenPOS en service sous garantie, réparé et/ou remplacé, et remis au client, dispose alors d'une durée de validité de garantie modifiée. La nouvelle garantie est d'une durée équivalente à la balance de garantie originale du produit, s'il y a lieu, ou de 90 jours, couvrant pièces et main-d'œuvre seulement, dans le cas où la garantie originale du produit serait déjà expirée.

Section 3 – Assistance aux garanties des partenaires manufacturiers

Cette assistance aux garanties des partenaires manufacturiers s'applique uniquement aux produits provenant de manufacturiers internationaux dont GenPOS est le distributeur exclusif au Canada.

1. Garantie Limitée des partenaires

Chaque partenaire manufacturier de GenPOS dont GenPOS distribue les produits ont leurs propres politiques et termes de Garantie. Pour ces produit, la garantie du manufacturier à toujours précédence sur les termes et garanties accessoires offertes par GenPOS ci-dessous. GenPOS peut, à sa seule discrétion, choisir de référer un cas de service sous garantie directement au manufacturier d'origine, et selon les termes de la garantie d'origine du manufacturier. GenPOS n'est aucunement tenu d'honorer les garanties des autres manufacturiers pour les produits offerts via GenPOS.

2. Assistance à la garantie accessoire et de faveur limitée de GenPOS

En tant que distributeur des produits de ses manufacturiers partenaires, GenPOS s'engage à servir d'intermédiaire entre le revendeur et le manufacturier d'origine pour l'application des garanties du produit, et ce pour la période spécifique indiquée ci-après.

Basé sur la bonne fois des prétentions de ses partenaires manufacturiers, GenPOS s'entend pour dire que les produits offerts par GenPOS, un revendeur autorisé et/ou un distributeur autorisé, sont supposés conformes aux spécifications et exempts de défauts de fabrication et/ou d'assemblage au moment de l'achat par le revendeur autorisé, et ce pour la période de validité de la garantie du manufacturier.

Si le produit du partenaire manufacturier devait s'avérer défectueux aux termes de cette garantie de faveur, et ce pendant la période de validité de la garantie, GenPOS s'engage à en effectuer la réparation sans frais, ou à le remplacer par un produit équivalent, à la seule discrétion de GenPOS. Toutes les pièces et produits soumis en garantie deviennent la propriété de GenPOS. La seule et unique obligation de GenPOS est de réparer, ou de payer pour la réparation, à la discrétion de GenPOS, du produit soumis par le revendeur ou le distributeur. GenPOS peut, à sa seule discrétion, utiliser des pièces neuves et/ou réusinées et/ou équivalentes dans les réparations sous garantie. GenPOS n'est aucunement, et ne peut être tenu pour responsable, de tout logiciel et/ou données que pourraient contenir un produit remis à GenPOS pour service sous garantie. GenPOS peut, à sa seule discrétion, choisir de référer un cas de service sous garantie directement au manufacturier d'origine, et selon les termes de la garantie d'origine du manufacturier.

3. Octroi de la garantie et non-transférabilité

L'assistance à la garantie sur les produits des partenaires manufacturiers est accordée par GenPOS au revendeur dont le nom apparaît sur la facture d'origine d'achat du produit visé. La garantie est non-transférable d'un revendeur à un autre, et seul le revendeur d'achat original peut réclamer le service sous garantie. Les obligations de GenPOS envers la présente garantie sont nulles et non avenantes lorsque la demande de service sous garantie provient d'une tierce partie.

4. Périodes de validités de la Garantie des partenaires et de la garantie de faveur de GenPOS

La période de validité de la garantie limitée des produits des partenaires manufacturiers varie d'un à l'autre. Toutefois, GenPOS accorde la faveur à ses revendeurs et distributeurs, de gérer les garanties des partenaires manufacturiers sur une période supérieure, définie par GenPOS. En tout temps, la période de validité de la garantie débute à la date de la facture d'achat du produit par le revendeur chez GenPOS ou un distributeur autorisé par GenPOS. Pour connaître les périodes de validité d'assistance aux garanties partenaires par produit, veuillez consulter le tableau 3 en annexe.

5. Utilisation

GenPOS n'est pas responsable, et ne peut être tenu responsable, de l'utilisation faite par les utilisateurs finaux des produits des partenaires. GenPOS ne peut offrir l'assistance aux garanties pour des produits achetés de secondes mains, d'une tierce non-autorisée par GenPOS, d'un particulier, ou de toute autre source qui n'est pas reconnue comme revendeur autorisé par GenPOS. Les obligations de GenPOS envers la garantie d'un partenaire manufacturier sont nulles et non avenante lorsque la demande de service sous garantie provient d'une tierce partie.

La garantie sur les produits des partenaires couvre la qualité d'assemblage et de manufacture du produit, pas son utilisation. GenPOS ne peut accepter, et ne peut être tenu responsable de la garantie sur des produits partenaires qui auraient été endommagés physiquement, utilisés de façon non-conforme, négligés, non entretenus selon les spécifications et bonnes pratiques, modifiés ou ayant reçu des réparations par du personnels non-autorisé aux yeux de GenPOS. De plus, GenPOS ne peut être tenu responsable, et la garantie ne s'applique pas, lorsque les produits ont subi un accident de nature électrique, ont été vandalisés, exposés à des contaminants, subit un accident physique ou reçu toute autre forme d'abus selon GenPOS.

L'usure normale et habituelle d'un produit utilisé dans un environnement et pour une tâche à laquelle il est conçu, ne constituent pas un manquement à la garantie, et GenPOS n'est pas tenu de réparer ni remplacer sans frais des produits soumis en garantie sous cette condition. (ex : Panneaux tactile résistive usés et « durs » à l'utilisation après quelques mois).

Les produits réusinés, réparés et/ou usagés ne sont pas couverts par cette garantie.

6. Éligibilité à la garantie sur les produits Eclipse™

Pour être éligible au service sous garantie de GenPOS pour un produit de partenaire manufacturier, le revendeur doit d'abord soumettre une demande de retour de marchandise (RMA) selon les instructions fournies à cet effet sur le site web de GenPOS. Le revendeur doit donner les informations suivantes lors de sa demande :

- Nom de l'entreprise demanderesse
- Nom, courriel et téléphone de la personne contact chez le revendeur
- Le numéro de la facture d'origine de l'achat
- Le # de série du produit visé par la demande.
- L'adresse de retour de la marchandise si elle diffère de l'adresse du revendeur.
- Une description du problème.

À la réception de la demande, GenPOS pourrait, à sa discrétion, demander des informations supplémentaires pour valider l'application, ou non, de la garantie. Une fois la demande validée, un courriel avisera le revendeur de l'acceptation du service sans frais sous garantie, ou du service hors-garantie et avec des frais.

7. Termes relatif aux produits et services en assistance garantie des partenaires.

Un produit de partenaire accepté par GenPOS en service sous garantie doit être retourné chez GenPOS, ou à un centre de service autorisé de GenPOS, à la discrétion de GenPOS. L'expédition du produit est à la charge du revendeur et ne peut être facturé à GenPOS.

GenPOS s'accorde une période d'au moins une semaine pour exécuter les réparations requises sur un produit partenaire remis en service sous garantie. Si le délai devait être plus long, GenPOS avisera le revendeur et indiquera une date approximative, si possible, de disponibilité. GenPOS ne peut être tenu responsable des inconvénients que des délais pourraient occasionner au revendeur.

GenPOS, une fois le service sous garantie terminé, expédiera le produit partenaire à l'adresse donnée par le revendeur, à nos frais, par le transporteur et le type de service désigné et à la seule discrétion de GenPOS.

8. Durée de la validité de la garantie modifiée après réparation.

Un produit partenaire accepté par GenPOS en service sous assistance garantie, réparé et/ou remplacé, et remis au client, dispose alors d'une durée de validité de garantie modifiée. La nouvelle garantie est d'une durée équivalente à la balance de garantie originale du produit, s'il y a lieu, ou de 90 jours, couvrant pièces et mains-d'œuvre seulement, dans le cas où la garantie originale du produit serait déjà expirée.

Garantie Asus sur les pixels défectueux sur les écrans LCD/LED

Veuillez prendre note de la politique de la garantie Asus relative aux pixels défectueux. GenPOS applique cette politique. Le tableau ci-dessous est fourni à titre d'information, et peut-être sujette à changement par Asus sans préavis. Veuillez consultez le site web de Asus pour les informations à jour relatives à cette politique.

ASUS LCD Monitor Bright/Dark Dot Warranty Table :

Applied Models: General ZBD Models

| After Purchase | Bright Dot | Dark Dot |
|----------------|------------|----------|
| 12 months | 0 | ≤5 |
| 13~36 months | ≤3 | ≤5 |

Applied Models: PA Series

| After Purchase | Bright Dot | Dark Dot |
|----------------|------------|----------|
| 36 months | 0 | ≤5 |

Applied Models: Non-ZBD Models

| After Purchase | Bright Dot | Dark Dot |
|----------------|------------|----------|
| 36 months | ≤3 | ≤5 |

1. A Pixel consists of sub-pixels: one red, one green and one blue dot. A bright dot is a sub-pixel that is always on under Black pattern. A dark dot is a sub-pixel that is always off under any pattern.
2. Micro Dot, less than or equal to 1/2 dot (50µmφ), is excluded in the warranty
3. Non-ZBD/ZBD warranty models may vary from different regions.

Section 4 - ANNEXES

ANNEXE 1. GARANTIE ECLIPSE & LÉGENDE

| LÉGENDE | | |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| A | JUSQU'À UN AN MAXIMUM | UP TO ONE YEAR MAX |
| AA | JUSQU'À DEUX ANS MAXIMUM | UP TO TWO YEARS MAX |
| AAA | JUSQU'À TROIS ANS MAXIMUM | UP TO THREE YEARS MAX |
| | | |
| A+++ | JUSQU'À TROIS ANS DE SUPPORT SUR LA GARANTIE DU MANUFACTURIER | UP TO THREE YEARS SUPPORT FROM GENPOS FOR ORIGINAL MANUFACTURER'S WARRANTY |
| * | MATÉRIEL CONSOMMABLE, VOIR NOTES ET CONDITIONS | CONSUMABLES, SEE NOTES & CONDITIONS |

| 1. GARANTIE ECLIPSE WARRANTY PRODUIT / PRODUCT | GARANTIE WARRANTY | CONDITIONS CONDITIONS |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------------------------------------------|
| PANNEAUX TACTILES RÉGISIVES RESISTIVE TOUCH PANELS | AA | USURE NORMALE NON INCLUS NOT INCLUDING WEAR-AND-TEAR |
| PANNEAUX TACTILES PCT (VITRE) PCT TOUCH PANELS (GLASS) | AAA | |
| ÉCRANS TACTILES (SAUF ÉLÉMENTS TACTILES RÉGISIVES) TOUCH MONITORS (EXCEPT FOR RESISTIVE TOUCH PANELS) | AAA | |
| SYSTÈMES TOUT-EN-UN (SAUF ÉLÉMENTS TACTILES RÉGISIVES) ALL-IN-ONE SYSTEMS (EXCEPT FOR RESISTIVE TOUCH PANELS) | AAA | |
| TABLETTES ÉLECTRONIQUES TABLETS | A | |
| LECTEURS DE CODE-À-BARRES BARCODE SCANNERS | A | |
| TIROIRS-CAISSE CASH DRAWERS | AAA | |
| AFFICHEURS-CLIENT ET MINI-AFFICHEURS CUSTOMER DISPLAYS AND MINI-DISPLAYS | AAA | |
| TOUT AUTRE PRODUIT ECLIPSE NON-DÉSIGNÉ CI-DESSUS ALL OTHER ECLIPSE PRODUCT NOT MENTIONED ABOVE | AA | |

ANNEXE 2. GARANTIE GENPOS

| 2. GARANTIE GENPOS WARRANTY PRODUIT / PRODUCT | GARANTIE WARRANTY | CONDITIONS / NOTES CONDITIONS / NOTES |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SYSTÈME PC ASSEMBLÉ PAR GENPOS PC SYSTEM ASSEMBLED BY GENPOS | AAA | PEUT NE PAS INCLURE LES COMPOSANTES AJOUTÉES DANS DES CONFIGURATIONS NON-STANDARDS. MAY NOT INCLUDE COMPONENTS ADDED IN NON-STANDARD CONFIGURATIONS. |
| COMPOSANTES PC STANDARDS NON VENDUES COMME FAISANT PARTIE D'UN SYSTÈME PC COMPLET STANDARD PC COMPONENTS NOT SOLD AS PART OF A FULLY ASSEMBLED PC PEUVENT INCLURE, MAIS NON LIMITÉ À MAIS INCLUDE, BUT NOT LIMITED TO MÉMOIRE/RAM SSDs ET DISQUES-DURS / SSDs AND HDDs BOÎTIERS D'ALIMENTATION / POWER-SUPPLIES CARTES MÈRES / MOTHERBOARDS | | VOIR LA GARANTIE DU MANUFACTURIER DE LA COMPOSANTE. N'INCLUT PAS LES ACCESSOIRES PÉRIPHÉRIQUES. SEE COMPONENT MANUFACTURER'S WARRANTY. DOES NOT INCLUDE PERIPHERAL ACCESSORIES. |
| MONITEUR ASUS ASUS DISPLAY MONITOR | A+++ | VOIR LA GARANTIE DU MANUFACTURIER SEE MANUFACTURER'S WARRANTY |
| PRODUITS DE RÉSEAUTIQUE NETGEAR NETGEAR NETWORKING PRODUCTS | | VOIR LA GARANTIE DU MANUFACTURIER SEE MANUFACTURER'S WARRANTY |

ANNEXE 3. ASSISTANCE AUX GARANTIES DES PARTENAIRES MANUFACTURIERS

| 3. GARANTIE PARTENAIRE / PARTNER WARRANTY PRODUIT / PRODUCT | GARANTIE WARRANTY | CONDITIONS / NOTES CONDITIONS / NOTES |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| IMPRIMANTES THERMIQUES HPRT HPRT THERMAL RECEIPT PRINTERS | AA | SAUF TÊTE D'IMPRESSION & COUTEAUX AUTOMATIQUES EXCEPT FOR PRINthead & AUTOCUTTER |
| TÊTE D'IMPRESSION POUR IMPRIMANTES THERMIQUES HPRT THERMAL PRINthead FOR HPRT RECEIPT PRINTERS | | * |
| COUTEAUX AUTOMATIQUES POUR IMPRIMANTES THERMIQUES HPRT AUTOCUTTER FOR HPRT THERMAL RECEIPT PRINTER | * | JUSQU'À CONCURRENCE DE 2 MILLION DE COUPES UP TO 2 MILLION CUTS |
| IMPRIMANTE IMPACT JOLIMARK JOLIMARK IMPACT PRINTER | | A |
| PÉRIPHÉRIQUES POUR CONTRÔLE DE BOISSON LIQUOR CONTROL ACCESSORIES | A | |
| LECTEURS DE CODE-À-BARRES CHAMPTEK CHAMPTEK BARCODE SCANNERS | | A |